

CNDS Pays de la Loire : le Mouvement sportif vote contre les orientations ministérielles 2018

Communiqué de presse

L'ensemble des représentants du Mouvement sportif des Pays de la Loire a voté le 13 mars 2018 contre les orientations du Ministère des Sports. Celles-ci imposées à la Commission Territoriale du Centre National de Développement du Sport (CNDS) dont la mission essentielle est d'organiser et faciliter l'attribution des aides aux clubs, comités départementaux, Ligues et Comités régionaux.

Il est à rappeler que ces aides résultent du prélèvement sur les recettes de la Française des Jeux et des droits télévisés.

Ce vote négatif marque le refus du Mouvement sportif des Pays de la Loire d'accepter la désorganisation et la baisse drastique et très inquiétante du financement du sport sur le territoire ligérien.

En effet, le Mouvement sportif est une nouvelle fois victime de décisions de l'État qui vont à l'encontre de l'intérêt des structures chargées de faire vivre le sport au quotidien sur notre territoire.

Première sanction :

L'enveloppe territoriale baisse inexorablement depuis 4 ans, et de manière drastique pour l'année 2018, avec une chute de 22,49 %. Or, le prélèvement de 1,78 % sur l'ensemble des mises effectuées par les joueurs auprès de la Française des Jeux génère une augmentation (environ 5 % annuellement) de l'enveloppe globale, puisqu'il n'y a jamais eu autant de paris. **Où vont les montants qui devraient alimenter le CNDS ?**

Ce ne sont pas les clubs, les comités départementaux, les ligues et les comités régionaux qui en bénéficient puisque, en moyenne, chacune des structures se verra amputer de 25 % de ses ressources.

Deuxième sanction :

La part territoriale du CNDS, fortement diminuée, est par ailleurs ciblée sur les directives ministérielles qui devraient être financées, pour la plupart, sur les fonds de divers Ministères et non celui du Sport.

Exemples : le fléchage sur les aides destinées aux politiques de la ville (QPV) et à la revitalisation des zones rurales (ZRR) devraient relever du Ministère de la Ville et de celui de l'Aménagement du Territoire.

Il en est de même pour d'autres financements qui sont imputés au Sport, alors qu'ils devraient dépendre des Ministères de l'Éducation Nationale, de la Justice, de la Cohésion des Territoires et de la Santé...

C'est autant en moins de consacré au monde sportif et aux sportifs eux-mêmes.

Troisième sanction :

Dans ce chapitre, plusieurs thématiques, fruits des incohérences de l'État, grèvent le fonctionnement et la dynamique du mouvement sportif :

- il est recommandé, à juste titre, que chacun soit le mieux formé possible. Cette directive de l'État se traduit pour le sport par la suppression de l'aide à la formation, à l'exception de celles destinées aux QPV et ZRR.

Où est la cohérence ?

- toujours sur la thématique de la formation, le FDVA stipule que le sport est exclu du champ d'application puisque bénéficiaire d'aides à la formation dans le cadre du CNDS. Malgré une requête pour être à nouveau éligible, au regard de la disparition de cette aide via le CNDS, la réponse reste négative.

Où est la cohérence et l'intérêt du monde sportif ?

- Le Ministère des Sports a obligé, par convention, à la mise en place d'Équipes Techniques Régionales (ETR), dont le bien-fondé n'est pas remis en cause, mais qui génèrent cependant des charges de fonctionnement et de formation. Aujourd'hui, l'aide aux ETR est supprimée ! La charge reste au Mouvement sportif.

Où est la cohérence ?

- Les aides aux PTC (Projets Territoriaux Concertés) qui permettaient à de petites structures de se réunir pour mutualiser leurs demandes et trouver ainsi un minimum de ressources. **Supprimées !**

Où est l'encouragement aux petites associations de proximité ?

Le mouvement sportif des Pays de la Loire ne doit pas être considéré comme le faire-valoir des politiques publiques sans que les moyens y soient octroyés.

Quatrième sanction :

Il faut se rappeler de la décision, non concertée, de supprimer des emplois aidés auxquels le monde sportif avait fortement recours. Ce dispositif permettait de professionnaliser ses activités, son fonctionnement, son accueil. Malgré un éventuel dispositif de remplacement, celui-ci n'est que partiel au regard de la situation précédente. C'est donc une fragilisation des clubs qui est organisée et le risque de pertes d'emplois pour des jeunes qui trouvaient, à travers cette opportunité, leur premier poste.

Où sont les priorités et la considération des jeunes ?

Aujourd'hui, le Mouvement sportif des Pays de la Loire attend des Pouvoirs Publics des actes en conformité avec le discours qui, à qui veut l'entendre, affirme que le sport est un vecteur de cohésion, d'équilibre de la société et d'épanouissement de chacun de nos concitoyens. Pour y parvenir, les Pouvoirs Publics doivent s'engager et participer au financement du monde associatif sportif qui se charge de remplir cette mission.

À l'heure des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, les signaux que l'État envoie aux bénévoles qui, chaque jour, œuvrent pour le sport sont très négatifs. Réussir 2024, c'est avoir des sportifs de haut niveau compétitifs qui auront bénéficié d'une formation de qualité, dès leur début, dans les associations. Le désengagement de l'État, dans l'aide aux structures de proximité, est préjudiciable au développement de la pratique, à l'accession au haut niveau et, in fine, à la réussite des Jeux.

Telle la Tour Eiffel, emblème des JO 2024, qui a montré sa force, son succès, sa longévité, en reposant sur une base large et solide, le sport de haut niveau, pour être sur les sommets de la réussite, doit reposer, lui aussi, sur une base forte et solide composée de nombreux sportifs issus d'associations en capacité d'effectuer sereinement leur rôle de formation, d'éducation, de citoyenneté.

Le modèle économique du monde sportif doit sûrement évoluer mais, pour y parvenir dans les meilleures conditions, un minimum de reconnaissance et de concertation s'impose. La seule réponse proposée d'augmenter le prix des licences n'est pas cohérente avec la nécessité de permettre à tous les citoyens de pratiquer dans les groupements sportifs, sans considération de revenus. Les associations sont le garant d'une pratique libre pour tous, à des conditions raisonnables. Il est donc nécessaire de permettre, à chacune d'elles, de fonctionner en toute sérénité pour répondre aux attentes de tous, dans l'intérêt général et ainsi d'éviter la privatisation du sport.

Beaucoup trop de personnes déjà en difficulté se verraient privées du droit à pratiquer un sport, source de bien-être et d'insertion. Les entreprises commerciales du secteur sportif ne répondront pas à cet objectif, puisque ceux qui n'ont pas les moyens seront, à nouveau exclus, étant en incapacité financière d'accéder à ces prestations, d'où une modification profonde de notre Société, qui mettrait une très grande partie de notre jeunesse, laissée à elle-même, dans la rue !

Le Mouvement sportif des Pays de la Loire, fort de ses 1 100 000 licenciés, 10 000 associations, 125 000 bénévoles et de très nombreux pratiquants, revendique, légitimement, que les dispositifs mis en place, qui amputent les associations de ressources leur permettant de remplir leurs missions, soient revus intégralement.

La situation devient intenable et il est temps d'informer tous les ligériens, des difficultés rencontrées par les associations. Combien coûterait à l'État la prise en charge de l'animation du sport si le monde associatif et ses bénévoles n'assumaient plus ce rôle ? Demain, la suspension de l'activité est possible, comment les Pouvoirs Publics vont-ils pallier cette carence et à quel coût ?

Après cette phase d'information, il sera sûrement nécessaire de solliciter les dirigeants bénévoles, les sportifs, les pratiquants, les sympathisants afin qu'ils manifestent, concrètement et sous différentes formes, pour affirmer que le sport a sa place dans notre société et que les Pouvoirs Publics doivent reconnaître cet état de fait, non plus par des discours élogieux mais par des actes de soutien concrets, techniques et surtout financiers.

Pour le Mouvement sportif des Pays de la Loire

Yannick SUPIOT

Président du CROS

Co-Président de la Commission Territoriale du CNDS

Contact :

Yannick SUPIOT

yannicksupiot@franceolympique.com

Tél. : 02.40.58.60.75